



MONSIEUR LE MINISTRE D'ÉTAT
Ministre de l'Écologie, de l'Énergie
du Développement Durable et de
l'Aménagement du Territoire
BUREAU EXPLORATION PRODUCTION DES
HYDROCARBURES
DGEC/Direction de l'Énergie/SD2/Bureau 2A
41, boulevard Vincent Auriol

75703 PARIS Cedex 13

Paris, le 30 janvier 2009

PAR PORTEUR CONTRE RECEPISSE

EM/cd/22

Objet : DEMANDE DE PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHES D'HYDROCARBURES LIQUIDES OU GAZEUX DIT « PERMIS DE NANGIS »

Monsieur le Ministre,

Je soussigné, MOUSSET Emmanuel, domicilié 11 route de Louveciennes, 78380 à Bougival, agissant en qualité de Président de Toreador France S.A.S. (anciennement Madison Oil France), gérante de TOREADOR ENERGY FRANCE, Société en Commandite Simple au capital de 1.500.000 €uros dont le siège social est au 9 rue Scribe, 75009 PARIS, et dûment mandaté à l'effet des présentes,

ai l'honneur de solliciter, au nom et pour le compte de TOREADOR ENERGY FRANCE S.C.S., l'octroi du permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « **Permis de Nangis** », couvrant partie du département de la Seine & Marne.

1. SUBSTANCES FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Tous hydrocarbures liquides ou gazeux.

2. DURÉE DU TITRE SOLLICITÉ ET NOM PROPOSÉ

Cette Demande de Permis est demandée pour une durée initiale de 5 ans. Le nom proposé est « **PERMIS DE NANGIS** ».

3. LIMITES ET SUPERFICIE DU PÉRIMÈTRE SUR LEQUEL PORTE LA DEMANDE DE PERMIS

Le Permis de Nangis faisant l'objet de la présente Demande est situé sur partie du département de la Seine & Marne. Sa superficie couvre une zone d'environ **214,68 km²** et ses limites sont tracées sur la carte au 1/100.000^e figurant ci-après. Le périmètre qui le constitue est défini par les axes de méridiens et de parallèles joignant successivement les sommets définis ci-dessous par leurs coordonnées géographiques, le méridien d'origine étant le méridien de Paris.

ta

	Latitude Grade Nord	Longitude Grade Est
A	54,00 gr N	0,62 gr E
B	54,00 gr N	0,80 gr E
C	53,80 gr N	0,80 gr E
D	53,80 gr N	0,60 gr E
É	53,97 gr N	0,60 gr E
F	53,97 gr N	0,61 gr E
G	53,99 gr N	0,61 gr E
H	53,99 gr N	0,62 gr E

Les concessions de Charmottes et de Bremonderie sont exclues de ce périmètre. Leurs coordonnées sont les suivantes :

CONCESSION DE CHARMOTTES

	Latitude Grade Nord	Longitude Grade Est
A'	53,95 gr N	0,67 gr E
B'	53,95 gr N	0,77 gr E
C'	53,92 gr N	0,77 gr E
D'	53,92 gr N	0,76 gr E
É'	53,91 gr N	0,76 gr E
F'	53,91 gr N	0,75 gr E
G'	53,90 gr N	0,75 gr E
H'	53,90 gr N	0,74 gr E
I'	53,89 gr N	0,74 gr E
J'	53,89 gr N	0,72 gr E
K'	53,88 gr N	0,72 gr E
L'	53,88 gr N	0,69 gr E
M'	53,90 gr N	0,69 gr E
N'	53,90 gr N	0,67 gr E

CONCESSION DE BREMONDERIE

	Latitude Grade Nord	Longitude Grade Est
A''	53,95 gr N	0,75 gr E
B''	53,95 gr N	0,78 gr E
C''	53,92 gr N	0,78 gr E
D''	53,92 gr N	0,77 gr E
É''	53,91 gr N	0,77 gr E
F''	53,91 gr N	0,75 gr E
G''	53,90 gr N	0,75 gr E
H''	53,90 gr N	0,71 gr E
I''	53,89 gr N	0,71 gr E
J''	53,89 gr N	0,72 gr E
K''	53,88 gr N	0,72 gr E
L''	53,88 gr N	0,73 gr E
M''	53,90 gr N	0,73 gr E
N''	53,90 gr N	0,75 gr E

4. TITRES MINIERES DONT TOREADOR ENERGY FRANCE EST TITULAIRE OU CO-TITULAIRE OU POUR LESQUELS ELLE A INTRODUIT UNE DEMANDE

TOREADOR ENERGY FRANCE est titulaire ou co-titulaire des permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures suivants :

a) TITRES D'EXPLORATION

- PERMIS DE COURTENAY (100%) - Le Permis de Courtenay porte sur une superficie de 742 km² et a été octroyé à Toreador Energy France par arrêté du 20 septembre 2002 publié au JORF du 1er octobre 2002 pour une première période de validité de quatre ans. Il a été renouvelé le 1^{er} octobre 2006 pour une deuxième période de validité de quatre ans couvrant une superficie de 377 km².
- PERMIS DE NEMOURS (33.33%) – Le Permis de Nemours a été octroyé à Toreador Energy France, conjoint et solidaire avec les sociétés Lundin International et Vermilion Rep SA par arrêté du 3 juin 2004 publié au JORF du 16 juin 2004 pour une durée initiale de 3 ans

te

sur une superficie de 191,3 km². L'engagement financier initial correspondant à la première période de validité de 3 ans est de 2 M Euros.

- PERMIS D'AUFFERVILLE (100%) – Le Permis d'Aufferville a été octroyé à Toreador Energy France par arrêté du 3 juin 2004 publié au JORF du 16 juin 2004 pour une durée initiale de 3 ans sur une superficie de 134 km². L'engagement financier initial est de 553.000 Euros.
- PERMIS DE MALESHERBES (100%) – Le Permis de Malesherbes a été attribué par arrêté du 21 février 2007 paru au JORF du 30 mars 2007 pour une superficie de 266,70 km² et pour une durée initiale de validité de 4 ans. L'engagement financier est de 1,2 M€.
- PERMIS DE JOIGNY (100%) – Le Permis de Joigny a été attribué par arrêté du 8 février 2007 paru au JORF du 20 février 2007, pour une superficie de 134 km² et une durée initiale de validité de 4 ans. L'engagement financier est de 100.000 €.
- PERMIS DE RIGNY LE FERRON (100%) – Le Permis de Rigny le Ferron été attribué par arrêté du 8 février 2007 paru au JORF du 20 février 2007, pour une superficie de 335 km² et une durée initiale de validité de 4 ans. L'engagement financier est de 1,3 M€.
- PERMIS DE MAIRY - Le Permis de Mairy a été attribué par arrêté du 27 juillet 2007 à Toreador Energy France, Lundin International et EnCore E&P Ltd conjointes et solidaires pour une superficie de 444 km² portant sur partie du département de la Marne et pour une durée initiale de validité de 4 ans. L'engagement financier est de 3,5 M€.
- PERMIS DE NOGENT-SUR-SEINE - Le Permis de Nogent sur Seine a été attribué par arrêté le 23 juillet 2008 paru au JORF le 8 août 2008 pour une superficie de 266 km² portant sur partie des départements de l'Aube, de la Marne et de la Seine & Marne et pour une durée initiale de validité de 4 ans. L'engagement financier est de 1 M€
- PERMIS DE LEUDON-EN-BRIE – Le Permis de Leudon en Brie a été attribué par arrêté le 23 juillet 2008, publié au JORF le 8 août 2008 pour une superficie de 106 km² portant sur partie des départements de la Marne et de la Seine & Marne et pour une durée initiale de validité de 4 ans. L'engagement financier est de 600.000 €.

b) TITRES D'EXPLOITATION

- CONCESSION DE CHARMOTTES - La concession de Charmottes a été attribuée à Toreador Energy France pour une durée de quinze ans par décret du 19 octobre 1998 publié au J.O. du 24 octobre 1998. Elle porte sur une superficie de 36,5 km².
- CONCESSION DE CHÂTEAURENARD - La concession de Châteaurenard, octroyée le 23 septembre 1964 pour une durée de 50 ans à partir du 1^{er} janvier 1961, a été mutée au profit de Toreador Energy France par arrêté du 25 juillet 2001 publié au J.O. du 4 août 2001.
- CONCESSION DE ST FIRMIN-DES-BOIS - La concession de St Firmin-des-Bois octroyée le 23 septembre 1964 pour une durée de 50 ans à partir du 1^{er} janvier 1961, a été mutée au profit de Toreador Energy France par arrêté du 25 juillet 2001 publié au J.O. du 4 août 2001

ea

c) *PAR AILLEURS TOREADOR ENERGY FRANCE A INTRODUIT DES DEMANDES SUR LES PERIMETRES SUIVANTS :*

- **Demande de Permis de recherches d'hydrocarbures de Château-Thierry** – La demande a été introduite le 3 juillet 2007 par Toreador Energy France pour une superficie de 779 km² et une durée initiale de validité de 5 ans.
- **Demande de Permis de recherches d'hydrocarbures de Coulommiers** – La demande a été introduite le 6 novembre 2008 par Toreador Energy France pour une superficie de 329,65 km² et pour une durée initiale de 5 ans.

A l'appui de ma requête, et conformément au décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers fixant les modalités selon lesquelles sont établies les demandes portant sur les titres miniers et leurs annexes, je vous prie de trouver ci-joint les documents suivants :

- Pièce 1 :** Mémoire technique
- Pièce 2 :** Cinq exemplaires des cartes au 1/100.000° sur lesquelles sont tracées les limites du périmètre objet de la présente Demande
- Pièce 3 :** Programme général des travaux
- Pièce 4 :** Renseignements administratifs, techniques et financiers concernant le demandeur
- Pièce 5 :** Pouvoirs du signataire
- Pièce 6 :** Notice d'impact

Une copie du présent dossier (carte en un seul exemplaire) ainsi que neuf dossiers "allégés" (demande, carte, notice d'impact) sont transmis à Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de la Région Ile de France. Un dossier allégé en trois exemplaires est transmis à Monsieur le Préfet de Seine & Marne.

En outre, nous adressons une copie du dossier complet à Madame le Chef du Bureau Exploration Production des Hydrocarbures.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.



TOREADOR FRANCE SAS, gérant
Par **E. MOUSSET**